

Installations et traitement des déchets

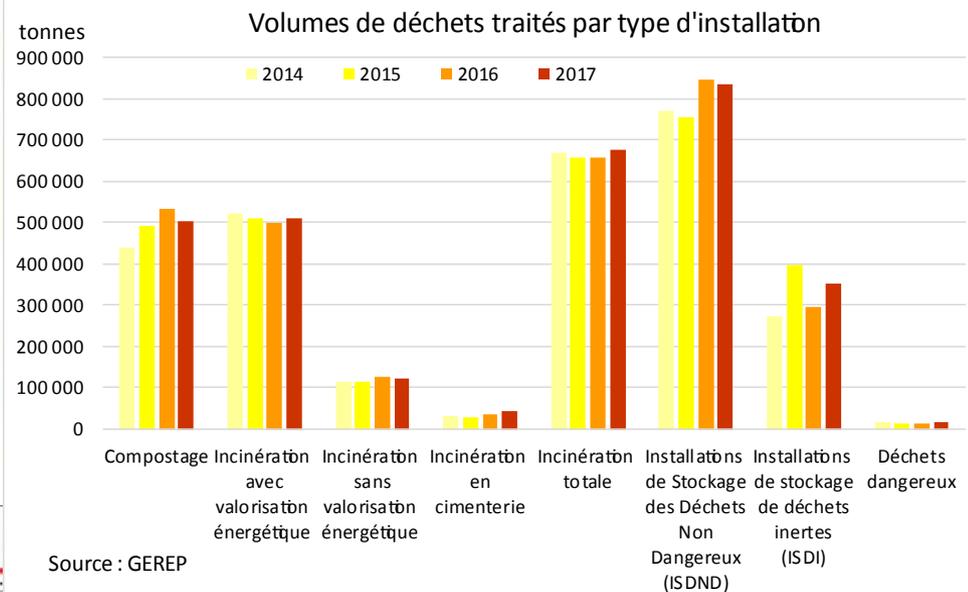
En 2017 en région, plus de 27 % de l'ensemble des déchets est traité dans des installations de stockage (ISDND).

Les progressions les plus fortes de tonnages traités entre 2014 et 2017 concernent l'incinération en cimenterie et les installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

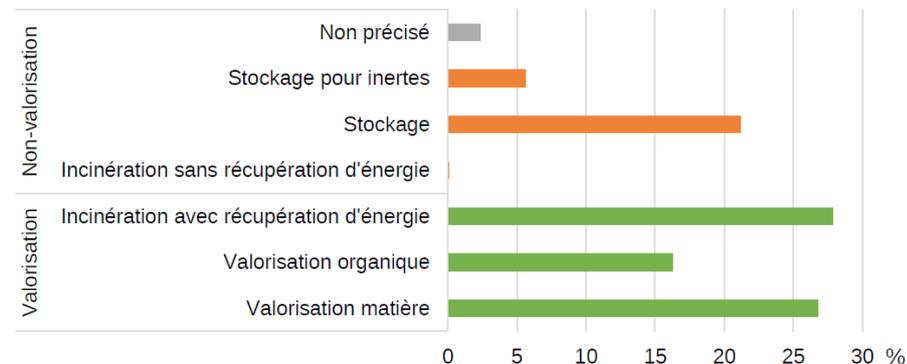
Plus de 70 % des déchets collectés par les communes (DMA) sont valorisés (récupération d'énergie, valorisation matière et organique).

Plus de 404 000 tonnes (28 %) de déchets sont incinérés avec valorisation d'énergie.

Traitements de déchets ménagers et assimilés en 2015



Source : GERP



Note : Les DMA correspondent à tous les déchets collectés par les communes et groupements de communes. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les matériaux recyclables, les déchets verts et biodéchets, les déblais et gravats et autres.

Source : Sinoe 2019



Liberté • Égalité •
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE